



# Livret de l'étudiant·e 2018-2019

Master 2

**DROIT SOCIAL**

Parcours Droit social, Protection sociale et Santé

*Filière en apprentissage / initiale*

Livret voté à la CFVU du 2 juillet 2018

UFR de Droit et science politique  
Université Paris Nanterre - Bâtiment Simone Veil (F)  
200, avenue de la République 92001 Nanterre Cedex  
[www.parisnanterre.fr](http://www.parisnanterre.fr)



 [www.ufr-dsp.parisnanterre.fr](http://www.ufr-dsp.parisnanterre.fr)

 **Université  
Paris Nanterre  
UFR DSP**

# SOMMAIRE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>PRESENTATION DE LA FORMATION</b>  | <b>3</b>  |
| <b>ORGANIGRAMME ET CONTACTS</b>  | <b>4</b>  |
| UNIVERSITE   | 4         |
| UFR  | 4         |
| FORMATION  | 4         |
| RENSEIGNEMENTS PRATIQUES   | 5         |
| <b>MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR</b>   | <b>6</b>  |
| <b>SERVICES NUMERIQUES</b>   | <b>7</b>  |
| EMAIL UNIVERSITAIRE  | 7         |
| ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)  | 7         |
| <b>CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019</b>  | <b>8</b>  |
| <b>MAQUETTE DU DIPLOME</b>   | <b>9</b>  |
| <b>PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS</b>  | <b>11</b> |
| <b>BONUS AU DIPLOME</b>  | <b>21</b> |
| <b>STAGES</b>  | <b>22</b> |
| <b>MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS</b>  | <b>23</b> |
| MODALITES GENERALES  | 23        |
| MODALITES SPECIFIQUES  | 23        |
| DEROULEMENT ET CHARTE DES EXAMENS  | 23        |
| DELIVRANCE DU DIPLOME  | 23        |
| <b>CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES</b> | <b>24</b> |
| <b>CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE</b>   | <b>28</b> |

## PRESENTATION DE LA FORMATION

Cette formation est orientée vers le droit de la protection sociale et le droit de la santé sans méconnaître que l'un et l'autre s'inscrivent dans un système de sources complexe et évolutif qui oblige à étudier avec soin le droit des relations professionnelles. Fortifier les connaissances disciplinaires, croiser les modèles et les techniques juridiques, rendre intelligibles les mutations de la protection sociale et du système de santé sont autant d'objectifs de cette formation. Le droit européen et le droit comparé y occupent une place essentielle.

Certains étudiants envisagent une professionnalisation rapide pour être accueillis dans des organismes de protection sociale, dans des cabinets d'avocats, dans des entreprises. D'autres préféreront effectuer des études ou des travaux de recherche commandés par les institutions nationales ou européennes (Ministères, organismes de sécurité sociale, Conseil de l'Europe ou Commission européenne). Ils exerceront dans la presse ou l'édition spécialisée; ou bien deviendront cadres des institutions, des administrations ou des collectivités publiques ayant en charge les questions de santé et de protection sociale. Aussi deux parcours sont organisés, dont l'un avec une professionnalisation accentuée. Une coordination avec la préparation au concours de l'EN3S est organisée dans le cadre de l'IPAG de l'Université.

Entreprises et organismes partenaires accueillant des apprentis du master : Cabinet Fromont-Briens, Riskéo, Urapei, Association Le Colombier, Orange, EDF, HAD France, Mutuelle Générale de la Police, Air France, CRPN, CRIT, Lafarge, FFSA, MACSF, BNP Cardiff, UNA, FEHAP, MACIF Mutualité, Association des Paralysés de France, Safran Group, Groupama, Generali France, CTIP...

Pour toutes les informations relatives aux conditions d'admission dans la formation, au programme, aux compétences visées et aux débouchés, veuillez-vous référer à la fiche formation en ligne :

<https://www.parisnanterre.fr/formation/>

Les compétences visées par la formation se trouvent dans la fiche RNCP accessible depuis la fiche formation (encadré « Supports pédagogiques formation tout au long de la vie »).

Cette formation est proposée :

- en formation initiale.
- en formation continue.
- en alternance.
- en contrat de professionnalisation.

Cette formation est proposée :

- en présentiel.

# ORGANIGRAMME ET CONTACTS

## Université

---

Service universitaire d'information et d'orientation (SUIO) : <http://suiio.parisnanterre.fr/>

→ [Pôle Handicaps et accessibilités](#)

Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) : <http://baip.parisnanterre.fr>

Service des relations internationales (SRI) : <http://international.parisnanterre.fr/>

Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) : <http://culture.parisnanterre.fr>

Les bibliothèques : <http://scd.parisnanterre.fr/>

## UFR

---

Direction de l'UFR :

Co – Directeurs de l'UFR : Florence BELLIVIER – Pascal BEAUVAIS

- Directrices adjointes de l'UFR : Myriam BENLOLO-CARABOT (relations internationales) et Carole MONIOLLE (insertion professionnelle)
- Coordinatrice relations internationales : Juliette TRICOT
- Responsable administrative et financière de l'UFR : Corinne VALEU, bureau E15
- Responsable de la scolarité : Mathilde de CHAMBORANT, bureau E10
- Secrétariat de direction : Delphine DEROUBAIX, Bureau E14

Site internet de l'UFR : <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr/>

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de l'UFR.

## Formation

---

Secrétariat de la formation :

M. Jean-Philippe PAQUET / Mme Amira LAOUINI

Bureau F 132,

@ : [m2droitsocial@parisnanterre.fr](mailto:m2droitsocial@parisnanterre.fr)

Responsable(s) de la formation :

Mme Anne-Sophie GINON, Maître de Conférences

Mme Maud Vialettes, Conseillère d'Etat et professeur associée

Site internet de la formation : <http://www.droitsocial-upond.fr/>

## Renseignements pratiques

---

**Site de l'UFR DSP :** <http://ufr-dsp.parisnanterre.fr>

**Accueil et Information Etudiant :**

Entresol du bâtiment F, bureau E08 ☎01 40 97 77 59

**Stages et insertion professionnelle :**

Entresol du bâtiment F, bureau E13 ☎01 40 97 49 32

Site Internet : <http://stages.parisnanterre.fr>

**Bibliothèque de l'UFR-DSP :**

Entresol du bâtiment F, salle E16 ☎01 40 97 77 11

**Site Internet des inscriptions, ECANDIDAT :** <https://ecandidat.parisnanterre.fr>

**Site de communication des résultats :** sur l'ENT : <https://ent.parisnanterre.fr>

**Service des diplômes :**

Bâtiment A, bureaux A 205 et A 206

☎01 40 97 56 81

**Service des Bourses :**

Bâtiment A, bureau 204

☎01 40 97 47 78

Site Internet : <http://bourses.parisnanterre.fr>

**Service Universitaire d'Information et d'Orientation (SUIO) :**

Bâtiment E au rez-de-chaussée salle E14

☎01 40 97 75 34

Site Internet : <http://suio.parisnanterre.fr>

**Service de la Formation Continue :**

Bâtiment M, au rez-de-chaussée

☎01 40 97 78 66

Site Internet : <https://formation-continue.parisnanterre.fr>

**Service des Affaires culturelles :**

Bâtiment L, au rez-de-chaussée bureau R 28

☎01 40 97 56 56

**Service Handicap et accessibilité :**

Entresol du bâtiment F bureau E08

☎01 40 97 77 59

Et bâtiment DD, bureau R 05

☎01 40 97 58 79

**Service médical:**

Bâtiment E au rez-de-chaussée

☎01 40 97 75 33

**Action sociale étudiant :**

Bâtiment E salle 19

☎01 40 97 71 01

## MEMBRES DU CONSEIL DE L'UFR

### Collège des professeurs

ARCHAN Christophe  
BENLOLO CARABOT Myriam  
BOURASSIN-BACHMANN Manuella  
BOUSSARD Sabine  
CHAIGNEAU Aurore  
COHEN Antonin  
ROBINE David  
Le PILLOUER Arnaud  
WOLMARK Cyril  
THOUVENIN Jean-Marc

### Collège des maîtres de conférences et doctorants

BALLOT-LENA Aurélie  
BARTHE Denis  
BONELLI Laurent  
BOUJEKA Augustin  
BORIES Clémentine  
GROSBON Sophie  
LANNEAU Régis  
MEYER Julie  
OMARJEE Ismael  
BARTHE Denis  
NICOLAS Valérie  
ROZEZ Sophie

### Collège du personnel administratif

JORRE Isabelle  
IBORRA Sylvie  
THOMAS Lydéric

### Collège des usagers - étudiants

LEPOIVRE Marie (Démocrates et engagés)  
SHEYBANI Niki (UNI)  
PISA BURGOS Maxime (FAX)  
MILLIAT Karen (FAX)  
KASEM Sabrina (UNEF)  
GRAILLAT Nathan (UNEF)  
DESIRE Coralie (UNEF)  
SIROT Mathieu (UNEF)  
DUBOIS Emmeline (UNEF)

### Collège des personnalités extérieures

**DIJOUX Stéphanie**, professeur de droit allemand rattachée à l'UFR LCE  
**DOBKINE Michel**, Secrétaire général du Groupe HAVAS, magistrat en disponibilité et ancien directeur de l'ENM  
**DUMONTET Benoît**, directeur de la Haute école des Avocats Conseil (HEDAC)  
**MIGNARD Jean-Pierre**, avocat, associé fondateur du cabinet Lysias, co-directeur de la revue Témoignage Chrétien, Maître de conférences à l'IEP de Paris  
**PELLETIER Marc**, Représentante de l'Université Paris 8 – COMUE Paris Lumières  
**SCHEFFLER Catherine**, avocat et ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine, enseignante vacataire à l'UFR DSP  
**SIBONY Anne-Lise**, Professeur à l'Université de Liège  
**WAUQUIER Vincent**, responsable de la classe préparatoire aux grandes écoles « économique et commerciale – ENS Cachan » de l'établissement Bessières

# SERVICES NUMERIQUES

## Email universitaire

---

Toute communication avec les équipes pédagogiques et administratives doit s'effectuer avec votre adresse électronique universitaire.

Au moment de l'inscription, un mail d'activation de votre adresse électronique universitaire ...@parisnanterre.fr est envoyé sur votre adresse personnelle. Vous devez l'activer le plus rapidement possible pour communiquer avec les personnels enseignants et administratifs, et accéder aux services numériques.

Vous pouvez également activer manuellement votre compte sur: <https://identite.parisnanterre.fr/> .

Sur ce portail, vous pourrez choisir votre mot de passe et connaître les moyens de réactiver le mot de passe en cas de perte.

Vous pouvez accéder à votre messagerie à l'adresse : <http://webmail.parisnanterre.fr> .

Vous pouvez également rediriger votre courriel sur votre adresse personnelle depuis votre Webmail.

## Espace Numérique de Travail (ENT)

---

Sur votre Espace numérique de travail (<https://ent.parisnanterre.fr/>), vous pouvez :

- consulter vos notes, vos résultats et votre emploi du temps (selon l'UFR)
- accéder à votre dossier personnel, vos fichiers (espace de stockage)
- accéder au lien des plateformes pédagogiques
- télécharger vos convocations à certains examens transversaux (Grands Repères, Consolidation des compétences, Atelier de langue française, Connaissance des métiers de l'entreprise, PPE...).

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2018-2019

La formation décrite dans ce livret pédagogique est organisée :

- selon un calendrier spécifique à la formation (« calendrier dérogatoire »).

Vous pouvez prendre connaissance de votre calendrier sur le site internet de l'université :

- portail Etudiants <https://etudiants.parisnanterre.fr/> > Formation > Calendrier universitaire.
- ou directement à partir de l'URL : <http://formation.parisnanterre.fr/calendrieruniversitaire> .

| <b>1<sup>er</sup> SEMESTRE</b>  | <b>2<sup>ème</sup> SEMESTRE</b>   |
|---|---|
| <p style="text-align: center;"><b>Journée de Pré rentrée</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Début des enseignements</b><br/>Lundi 10 septembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de la Toussaint</b><br/>Du lundi 29 octobre au dimanche 4 novembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Semaine de révision tutorée</b><br/>Du lundi 3 décembre au samedi 8 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Semaine des partiels et dérogatoires</b><br/>Du lundi 10 décembre au vendredi 14 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens du 1er semestre de la 1<sup>ère</sup> session</b><br/>Du lundi 17 au vendredi 21 décembre 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de fin d'année</b><br/>Du lundi 24 décembre au dimanche 6 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens du 1<sup>er</sup> semestre de la 1<sup>ère</sup> session</b><br/>Du lundi 7 janvier au samedi 12 janvier 2019</p> | <p style="text-align: center;"><b>Début des cours magistraux</b><br/>lundi 14 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Début des TD</b><br/>lundi 21 janvier 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances d'hiver</b><br/>Du lundi 25 février au dimanche 3 mars 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>semaine de révision tutorée</b><br/>Du lundi 8 au samedi 13 avril 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Semaines des partiels et dérogatoires</b><br/>Du lundi 15 avril au vendredi 19 avril 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Vacances de printemps</b><br/>Du lundi 22 avril au dimanche 28 avril 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens du 2<sup>ème</sup> semestre de la 1<sup>ère</sup> session</b><br/>Du lundi 29 avril au samedi 18 mai 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Jury session 1</b><br/>Du lundi 27 mai au samedi 1 juin 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>semaine de révision tutorée intersession</b><br/>du lundi 3 au samedi 15 juin 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Examens de la 2<sup>ème</sup> session (rattrapage)</b><br/>Du lundi 17 au samedi 29 juin 2019</p> <p style="text-align: center;"><b>Jury session 2</b><br/>Du jeudi 4 au vendredi 12 juillet 2019</p> |
| <b>Jours fériés</b>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Toussaint : Jeudi 01 novembre 2018</li> <li>• Armistice : Dimanche 11 novembre 2018</li> <li>• Noël : Mardi 25 décembre 2018</li> <li>• Jour de l'An : Mardi 01 janvier 2019</li> <li>• Lundi de Pâques : Lundi 22 avril 2019</li> <li>• Fête du travail : Mercredi 1er mai 2019</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Victoire 1945 : Mercredi 08 mai 2019</li> <li>• Jeudi de l'ascension : Jeudi 30 mai 2019</li> <li>• Lundi de Pentecôte : Lundi 10 juin 2019</li> <li>• Fête nationale : Dimanche 14 juillet 2019</li> </ul>  |



## MAQUETTE DU DIPLOME

### Maquette master 2 Droit social parcours droit de la protection sociale et de la santé

| UNITE COMMUNE AUX TROIS FILIERES  |                   |        |       |   |      |                  |       |
|---|-------------------|--------|-------|---|------|------------------|-------|
| Semestre 1 - Unité Commune  | Code des matières | Nature | Durée | Enseignant                                  | ECTS | Sessions 1 et 2  |       |
|   |                   |        |       |   |      | Nature           | Durée |
| Politique de la protection sociale I  | 3JPS9001          | Cours  | 20    | Mme Vialettes                               | 6    | Ecrit            |       |
| Droit de la santé approfondi 1  | 3JPS9002          | Cours  | 20    | Mme Ginon/ M. Apollis                       | 6    | Ecrit            |       |
| Négociation et accords collectifs de la protection sociale: aspects théoriques et pratiques I | 3JPS9003          | Cours  | 48    | Mme Ferkane/ M. Dockès/<br>Mme Odoul-Asorey | 6    | Contrôle continu |       |
| Semestre 2 - Unité commune  |                   |        |       |   |      |                  |       |
| Politique de la protection sociale II   | 3JPS0011          | Cours  | 20    | Mme Vialettes                               | 3    | Ecrit            | 5h    |
| Droit de la santé approfondi 2  | 3JPS0012          | Cours  | 20    | Mme Ginon/ M. Apollis                       | 3    | Ecrit            | 5h    |
| Négociation collective de la protection sociale - aspects pratiques                           | 3JPS9003          | Cours  | 48    | Mme Ferkane/ M. Dockès/<br>Mme Odoul-Asorey | 3    | Contrôle continu |       |

| APPRENTISSAGE  |                   |           |       |                           |      |                  |       |
|--|-------------------|-----------|-------|---------------------------|------|------------------|-------|
| Semestre 1 - Unité disciplinaire   | Code des matières | Nature    | Durée | Enseignant                | ECTS | Sessions 1 et 2  |       |
|  |                   |           |       |                           |      | Nature           | Durée |
| Droit de l'action sociale et médico-sociale                                | 3JDSY823          | Séminaire | 40    | M. Cocquebert             | 3    | Contrôle continu |       |
| Libre circulation et protection sociale                                    | 3JPS9009          | Séminaire | 24    | M. Omarjee                | 3    | Contrôle continu |       |
| Politique de la protection sociale complémentaire                          | 3JPS9007          | Séminaire | 24    | M. Laigre                 | 3    | Contrôle continu |       |
| Santé et travail   | 3JPS9005          | Séminaire | 24    | Mme Odoul-Asorey          | 3    | Contrôle continu |       |
| Semestre 2 - Unité transversale  |                   |           |       |                           |      |                  |       |
| Santé et protection sociale comparée                                       | 3JDSY477          | Séminaire | 40    | Mme Chaigneau             | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Aspects internationaux de la relation de soin                              | 3JDSY476          | Séminaire | 24    | Mme Emilia Von Bardeleben | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Comparative and Employment Law   | 3JDS0839          | Séminaire | 50    | M. Madeira                | 3    | Contrôle continu |       |
| Pratique de la prévoyance - aspects nationaux, européens et internationaux | 3JRH0011          | Séminaire | 40    | M. Coudreau               | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Retour d'expériences   | 3JPS0009          | Séminaire | 35    | Mme Ginon                 | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Mémoire d'apprentissage et soutenance                                      |                   |           |       |                           | 12   | Soutenance       | 40mn  |

| STAGE   | Nature             | Durée | Enseignant                            | ECTS | Sessions 1 et 2  |       |
|---|--------------------|-------|---------------------------------------|------|------------------|-------|
| Semestre 1 - Unité disciplinaire                  |                    |       |                                       |      | Nature           | Durée |
| Libre circulation et protection sociale           | 3JPS9009 Séminaire | 24    | M. Omarjee                            | 3    | Contrôle continu |       |
| Santé et travail                                  | 3JPS9005 Séminaire | 24    | Mme Odoul-Asorey                      | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Santé et protection sociale comparée              | 3JDSY477 Séminaire | 40    | Mme Chaigneau                         | 3    | Contrôle continu |       |
| Droit de l'action sociale et médico-sociale       | 3JDSY823 Séminaire | 40    | M. Cocquebert                         | 1,5  | Contrôle continu |       |
| <b>2 séminaires à choisir</b>                     |                    |       |                                       |      |                  |       |
| Droit de la bioéthique                            | 3JPS9013 Séminaire | 24    | Mme Hennette-Vauchez/<br>Mme Gründler | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Aspects internationaux de la relation de soin     | 3JDSY476 Séminaire | 24    | Mme Emilia Von Bardeleben             | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Politique de la protection sociale complémentaire | 3JPS9007 Séminaire | 24    | M. Laigre                             | 1,5  | Contrôle continu |       |
| <b>Semestre 2 - Unité transversale</b>            |                    |       |                                       |      |                  |       |
| Stage et rapport de stage                         |                    |       |                                       | 21   |                  |       |

| RECHERCHE   | Nature             | Durée | Enseignant                            | ECTS | Sessions 1 et 2  |       |
|---|--------------------|-------|---------------------------------------|------|------------------|-------|
| Semestre 1 - Unité disciplinaire                  |                    |       |                                       |      | Nature           | Durée |
| Libre circulation et protection sociale           | 3JPS9009 Séminaire | 24    | M. Omarjee                            | 3    | Contrôle continu |       |
| Santé et protection sociale comparée              | 3JDSY477 Séminaire | 40    | Mme Chaigneau                         | 3    | Contrôle continu |       |
| Santé et travail                                  | 3JPS9005 Séminaire | 24    | Mme Odoul-Asorey                      | 1,5  | Contrôle continu |       |
| <b>3 séminaires à choisir</b>                     |                    |       |                                       |      |                  |       |
| Aspects internationaux de la relation de soin     | 3JDSY476 Séminaire | 24    | Mme Emilia Von Bardeleben             | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Droit de la bioéthique                            | 3JPS9013 Séminaire | 24    | Mme Hennette-Vauchez/<br>Mme Gründler | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Droit de l'action sociale et médico-sociale       | 3JDSY823 Séminaire | 40    | M. Cocquebert                         | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Politique de la protection sociale complémentaire | 3JPS9007 Séminaire | 24    | M. Laigre                             | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Droit et pratique de la rémunération              | 3JDS9480 Séminaire | 24    | Mme Leroy                             | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Les juges et le droit du travail                  | 3JRP9003 Séminaire | 24    | Mme Grevy / M. Henriot                | 1,5  | Contrôle continu |       |
| Travail et libertés                               | 3JRP9007 Séminaire | 24    | M. Wolmark                            | 1,5  | Contrôle continu |       |
| <b>Semestre 2 - Unité transversale</b>            |                    |       |                                       |      |                  |       |
| Mémoire de recherche et soutenance                |                    |       |                                       | 12   | Soutenance       | 40mn  |
| Méthodologie de la recherche                      | 3JPS0005 Cours     | 36    | Mme Sachs                             | 9    | Pas de contrôle  |       |

# PRESENTATION DES ENSEIGNEMENTS

## Semestre 1

| <b>3JPS9001</b>   | <b>Politique et droit de la protection sociale 1</b>  | <b>Volume horaire 40h</b> | <b>Maud Vialettes</b> |
|---|---|---------------------------|-----------------------|
| <p>L'objectif du cours est de présenter les politiques de protection sociale menées aujourd'hui en France, en croisant la connaissance des considérations théoriques qui fondent ces politiques, l'analyse des argumentaires mis en avant dans le débat public et l'étude des dispositifs effectivement mis en œuvre. Après avoir parcouru quelques grands thèmes transversaux (processus de construction des dispositifs de protection sociale, problématiques du financement et de la redistribution), le cours envisagera successivement les différentes politiques sectorielles de protection sociale dans les champs de la retraite, de la santé, de la famille, de la dépendance et de l'exclusion sociale. A cette occasion il abordera les questions de justice qui leurs sont associées (égalité entre générations, entre hommes et femmes etc.) avant de se clore par une séance consacrée à l'intervention de l'Union européenne dans le champ de la protection sociale. Sont successivement abordés les points suivants :</p> <p>Théories de l'Etat-Providence : histoire et modèles.<br/>                     La protection sociale en France : histoire et comptes de la protection sociale.<br/>                     Le financement de la protection sociale et la question de l'équilibre des comptes.<br/>                     Assurance publique, assurance privée ; monopole ou concurrence dans le champ des couvertures sociales de base et complémentaire.<br/>                     La protection sociale et la redistribution des revenus.<br/>                     Les retraites en France. Une réforme inachevée ? La question de l'égalité entre les générations.</p> |   |                           |                       |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                           |                       |
| Epreuve finale  | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                           |                       |
| Session 2   | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                           |                       |

| <b>3JPS9002</b>  | <b>Droit de la santé approfondi 1</b>   | <b>Volume horaire 20h</b> | <b>Anne-Sophie Ginon et Benoit Apollis</b> |
|--|---|---------------------------|--|
| <p>A partir du pluralisme des sources, ce cours étudie les transformations juridiques de la prestation de soins, qu'il s'agisse de prestations dispensées dans un cadre libéral ou dans un cadre hospitalier. A cet égard, il s'agit d'approfondir, non plus les règles relatives aux actes médicaux et aux produits de santé ou aux mécanismes de réparation des dommages (objet du cours dispensé en Master 1), mais de s'intéresser à celles qui organisent et encadrent la délivrance des soins, règles qui sont aujourd'hui utilisées par les politiques de santé pour garantir un accès de tous à des soins de qualité.</p> <p>Le cours aborde ainsi principalement la façon dont le droit détermine les besoins sanitaires et sélectionne les produits et les prestations de santé avec pour ambition de mettre en lumière, tant les niveaux de recomposition du système de santé (restructuration hiérarchique avec la création de niveaux de recours aux soins, restructuration géographique avec la création du concept de besoin sanitaire, restructuration démographique avec la redéfinition des compétences des acteurs dans le champ de la santé ...) que les différents savoirs qui pénètrent de manière diffuse le droit de la santé (scientifique, statistique, géographique, managérial). Sont ainsi principalement étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils juridiques d'identification et de planification des besoins sanitaires (plan régional de santé, schéma d'organisation sanitaire, zone sous-dotée) et les règles de création de l'offre de soins (autorisation sanitaire, numéris clausus, conventionnement sélectif) comme les formes que prend cette offre (convention de coopération, réseaux de soins, maisons et pôles de santé, groupement d'intérêts et groupement de coopération) ;</li> <li>- les modes juridiques d'évaluation d'un produit ou d'une prestation de soin en vue de sa mise sur le marché de la santé ;</li> <li>- les règles relatives à la délivrance des produits et des prestations de soins, telles les règles qui encadrent la liberté de prescription des médecins ou encore celles qui ont vocation à évaluer la qualité du service rendu par la prestation de soins avec un regard particulier, en la matière, sur les responsabilités de l'Etat, de la Haute Autorité de santé, de l'Agence régionale de santé, de l'Uncam, voire de l'Unocam</li> </ul> |   |                           |  |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |   |                           |  |
| Epreuve finale   | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                           |  |
| Session 2  | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                           |  |

|   |   |                           |  |
|---|---|---------------------------|--|
| 3JPS9003  | <b>Négociation et accords collectifs de la protection sociale aspects théoriques et pratiques</b>           | <b>Volume horaire 96h</b> | <b>Emmanuel Dockes<br/>Y. Ferkane Anne-Sophie<br/>Ginon Isabel Odoul<br/>F. Wismer</b> |
| <p>Définie comme l'ensemble des procédés juridiques qui permettent à une entreprise de souscrire au bénéfice de son personnel, une garantie contre certains risques, la prévoyance, appelée aussi « protection sociale complémentaire » s'est considérablement développée. Si elle a longtemps permis d'apporter un supplément de protection par rapport à celui offert par les régimes légaux de sécurité sociale, son développement est désormais encouragé par les pouvoirs publics qui y voient non seulement un remède au désengagement de la Sécurité sociale mais aussi un moyen d'associer les organismes de couverture complémentaire à une meilleure gestion des risques, en particulier dans les consommations des soins. L'essor de cette opération d'assurance n'a en revanche pas eu pour effet de gommer les spécificités juridiques de l'opération de prévoyance. Parce que l'opération de prévoyance fait naître des rapports collectifs trilatéraux difficilement analysables sous le seul angle du droit du travail ou sous celui du droit de la protection sociale ou encore sous celui du droit des assurances, le droit de la prévoyance est un droit complexe qui mêle trois rapports juridiques distincts adossées à deux supports juridiques : un accord collectif de travail et un contrat d'assurance. L'objet de ce séminaire consiste ainsi à examiner successivement les règles applicables à chacun de ces actes juridiques pour prendre la mesure des spécificités juridiques qui régissent tant la naissance que la modification voire la portabilité des droits garantis aux salariés. Le séminaire se décompose en quatre temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conclusion d'un accord collectif de protection sociale complémentaire : aptitude à conclure, modalités de création des garanties, rôle du Comité d'entreprise, niveau de conclusion des accords collectifs, règle de faveur</li> <li>- Le contrat d'assurance : les clauses de désignation, les garanties issues de la loi Evin, la spécificité des contrats santé et dépendance, les différents étages conventionnels des dispositifs de retraite supplémentaire</li> <li>- La protection des droits des assurés et les suites du contrat d'assurance : l'égalité dans la couverture des risques et des personnes, le sort des garanties en cas de révision d'un accord ou de fusion et restructuration d'entreprises et la portabilité des droits des salariés.</li> <li>- Les règles spécifiques de la couverture du risque chômage : durée et montant de l'indemnisation, l'agrément des accords et les recours du chômeur indemnisé</li> </ul> <p>Le séminaire sur les aspects pratiques de la négociation collective complémentaire permet aux étudiants d'appréhender les enjeux des opérations de protection sociale complémentaire tant du côté de l'entreprise que celui des pouvoirs publics ou encore des salariés et même des assureurs et des cabinets de courtage en assurance. Différents intervenants issus du monde professionnel animent ainsi ces séances qui ont vocation à développer des réflexes solides pour les étudiants sur le plan de la méthode et des mises en situations pratiques. Ils sont plus particulièrement amenés à développer des connaissances relatives aux politiques de rémunération, aux enjeux fiscaux et sociaux des opérations de prévoyance. Ils acquièrent également des connaissances sur le langage et les techniques de l'actuariat, élément aujourd'hui essentiel pour appréhender les règles de provisionnement des opérations de prévoyance. Enfin, ils sont amenés à travailler sur les contrats d'assurance et à appréhender tant les règles propres de ce contrat que leurs acteurs.</p> |   |                           |  |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                           |  |
| Contrôle continu  | La note finale est l'addition d'une note d'exposé et d'une épreuve sur table de trois heures (cas pratique) |                           |  |
| Session 2   | Epreuve orale   |                           |  |

## UE Disciplinaire apprentis

|  |   |                           |                           |
|--|---|---------------------------|---------------------------|
| <b>3JDSY823</b>  | <b>Droit de l'action sociale et médico-sociale</b>  | <b>Volume horaire 40h</b> | <b>Laurent Cocquebert</b> |
| <p>Le séminaire porte tout à la fois sur les dispositifs juridiques qui fondent les droits individuels et collectifs des usagers des établissements et services sociaux et médico-sociaux et sur les instruments de contrôle et de régulation dont disposent les pouvoirs publics.</p> <p>Sont notamment abordés au cours du séminaire le régime juridique du contrat de séjour, le projet d'établissement, la participation des usagers, la prévention de la maltraitance institutionnelle, les règles relatives au secret professionnel, la responsabilité civile et pénale des établissements et services, la répartition des compétences entre l'Etat, la sécurité sociale et les départements, les outils et mécanismes de planification de l'offre, les procédures d'inspection et de contrôle, les modes de tarification et de financement.</p> |   |                           |                           |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |   |                           |                           |
| Contrôle continu   | La note finale est l'addition d'une note d'exposé et d'une épreuve sur table de trois heures (cas pratique) |                           |                           |
| Session 2  | Epreuve orale   |                           |                           |

|  |  |                           |                       |
|--|--|---------------------------|-----------------------|
| <b>3JPS9009</b>  | <b>Libre circulation et protection sociale</b> | <b>Volume horaire 24h</b> | <b>Ismaël Omarjee</b> |
| <p>L'objectif de ce cours est de donner aux étudiants des connaissances fondamentales sur le régime européen de coordination des systèmes nationaux de protection sociale. Plus précisément, le cours a pour objet l'étude des instruments mis en œuvre par l'Union européenne pour assurer la protection sociale des personnes dans le cadre du marché unique.</p> <p>Sont étudiés, les sources et les principes directeurs de la coordination, la mise en œuvre de ces principes dans quelques branches spécifiques - la santé, la famille, vieillesse - et le principe d'égalité de traitement.</p> |  |                           |                       |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |  |                           |                       |
| Contrôle continu   | Epreuve sur table de trois heures              |                           |                       |
| Session 2  | Epreuve orale                                  |                           |                       |

|  |  |                           |                        |
|--|--|---------------------------|------------------------|
| <b>3JPS9007</b>  | <b>Politique de la protection sociale complémentaire</b> | <b>Volume horaire 24h</b> | <b>Philippe Laigre</b> |
| <p>L'Etat intervient en réglementant le marché sur lequel interviennent les organismes assureurs et par le biais de l'extension des conventions et accords collectifs et l'octroi d'avantages fiscaux et sociaux au bénéfice des assurés. Ce séminaire est plus particulièrement centré sur cette diversité des interventions de l'Etat. Sont abordés les thèmes suivants :- L'assurance maladie complémentaire : de l'encadrement du marché à l'organisation d'un quasi-second étage de sécurité sociale ?- Le statut fiscal et social des cotisations et des prestations ;- La réglementation applicable aux organismes d'assurance et aux groupes d'assurance et leur rôle dans la mise en œuvre des couvertures sociales complémentaires ;- Les couvertures sociales complémentaires et les organismes d'assurance et groupes d'assurance face au droit communautaire de la concurrence.</p> |  |                           |                        |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |  |                           |                        |
| Contrôle continu   | Epreuve sur table de trois heures                        |                           |                        |
| Session 2  | Epreuve orale  |                           |                        |

| 3JPS9005   | Santé et travail  | Volume horaire 24h | Isabel Odoul-Asorey |
|--|---|--------------------|---------------------|
| <p>L'engagement physique et psychologique de la personne au travail justifie l'indissociabilité du travail et de la santé, en particulier dans le champ des relations de travail subordonnées. La protection de la santé au travail est ainsi au cœur de l'édification et de l'évolution du droit du travail et, plus largement, du droit social. Cette ambition a même suscité la constitution d'un corpus normatif dédié, sans cesse retravaillé. Sans pour autant avoir permis de lever le décalage persistant, en la matière, entre l'arsenal juridique et les faits. Le séminaire s'ordonne ainsi autour de trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les rapports entre le travail et la santé, dans le champ des relations de travail subordonnées</li> <li>- la protection de la santé au travail, comme objet du droit social dans ses diverses composantes</li> <li>- le statut du droit dans l'appréhension et la résolution des problématiques de la santé au travail</li> </ul> |   |                    |                     |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |   |                    |                     |
| Contrôle continu   | La note finale est le résultat de travaux de diverse nature (exposés en groupe, cas pratique, et/ou dissertation ...) |                    |                     |
| Session 2  | Epreuve orale   |                    |                     |

| Code EC   | Santé et protection sociale comparée   | Volume horaire 40h | Aurore Chaigneau et des professeurs invités |
|---|--|--------------------|---|
| <p>Le droit de la santé et de la protection sociale ont cela de commun de faire une place importante à la comparaison des droits.</p> <p>Ce recours à la comparaison prend des formes extrêmement variées. Ces comparaisons ont parfois une vocation scientifique. Elles prennent une place également notable dans les écrits doctrinaux et dans la littérature grise (rapports parlementaires ou études répondant à une commande publique). Au niveau international, les travaux de comparaison produisent notamment au sein de l'OCDE, l'OMS ou de l'OIT sont courantes au point de tendre à faire de la comparaison et de l'évaluation des législations nationales une forme spécifique de régulation supra-nationale. Le séminaire ambitionne de donner une meilleure compréhension des pratiques de comparaison, de leurs rôles et de leur fabrication.</p> <p>Pour ce faire, l'enseignement se déploie en deux axes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un premier axe méthodologique s'attache à une étude des grands problèmes de la comparaison des droits. En fonction des usages de la comparaison, ces difficultés méthodologiques et les manières de construire les comparaisons diffèrent. Plusieurs thèmes sont ainsi abordés : l'usage de la comparaison et application du droit ; l'évolution des classements des systèmes de protection sociale ; les évaluations des systèmes de santé ; la référence à l'expérience étrangère comme modèle pour le droit national ; la transposition des « bonnes pratiques »</li> <li>- Un second axe porte sur la présentation de droit étrangers. Chaque année, plusieurs systèmes sont ainsi exposés par des enseignants-chercheurs étrangers, tels notamment le système de l'assurance maladie au Japon, le système de santé au Royaume-Uni, le système de protection sociale brésilien.</li> </ul> <p>Ces différentes présentations adoptent une problématique commune, celle de la résistance et des adaptations des systèmes nationaux de santé et protection sociale aux contraintes économiques et à la critique libérale</p> |  |                    |   |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |  |                    |   |
| Contrôle continu  | La note finale est le résultat d'une épreuve orale et de travaux écrits réalisés dans le séminaire |                    |   |
| Session 2   | Epreuve orale  |                    |   |

| 3JPS9013  | Droit de la bioéthique  | Volume horaire 24h | Stéphanie Hennette-Vauchez et T. Grundler |
|---|---|--------------------|---|
| <p>Cours mutualisé avec le Master 2 Droits de l'homme. Le droit de la bioéthique et ses sources. Le droit de la bioéthique entre les droits de l'Homme et les libertés de circulation: réflexions sur les paradigmes réglementaires. "Nécessité médicale" et atteinte à l'intégrité corporelle. L'avortement. PMA, GPA : faits et normes, droit et subordination. La fin de vie. (Re)définition(s) de la mort et transplantation d'organes. Actes médicaux et consentement.</p> |   |                    |   |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                    |   |
| Contrôle continu  | La note finale est le résultat de travaux de diverse nature (exposés en groupe, cas pratique, et/ou dissertation ...) |                    |   |
| Session 2   | Epreuve orale   |                    |   |

| 3JRP9007  | Travail et libertés   | Volume horaire 24h | Cyril Wolmark |
|---|---|--------------------|---------------|
| La problématique des droits et libertés au travail n'a cessé de se renforcer et de s'étendre. Ce séminaire se développe ainsi autour de quatre piliers : l'émergence des libertés dans le rapport du travail, leur place contentieuse et jurisprudentielle, leur impact sur les relations professionnelles, l'exportation du modèle |   |                    |               |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                    |               |
| Contrôle continu  | Contrôle continu : Exposé oral et un dossier écrit à remettre |                    |               |
| session 2   | Epreuve orale   |                    |               |

| 3JRP9003  | Les juges et le droit du travail                              | Volume horaire 24h | Frédéric Guiomard |
|---|---|--------------------|-------------------|
| Ce séminaire vise à présenter la diversité des juridictions devant lesquelles sont portés les litiges du travail, les règles de procédure qui régissent les litiges, en insistant plus particulièrement sur la procédure prud'homale. Il permet en outre d'aborder une réflexion sur les contentieux en droit du travail et la manière dont ils peuvent être analysés à travers l'étude de la preuve, des stratégies d'action ou de l'argumentation des juges. Les juges et le droit du travail |   |                    |                   |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                    |                   |
| Contrôle continu  | Contrôle continu : Exposé oral et un dossier écrit à remettre |                    |                   |
| Contrôle dérogatoire et session 2   | Epreuve orale   |                    |                   |

| 3JDSY476   | Aspects internationaux de la relation de soin  | Volume horaire 24h | E. Von Bardeleben |
|--|--|--------------------|-------------------|
| L'objet de ce séminaire est d'examiner les aspects internationaux de la relation de soins, au sens large – incluant le contrat de soins, la télémédecine, la responsabilité du fait des produits défectueux, ou encore le commerce international de médicaments. Il s'agit de mettre en œuvre les règles françaises et européennes de conflit de lois et de juridictions en matière de relation de soins, mais aussi de s'interroger, plus fondamentalement, sous l'angle des méthodes du droit international privé, sur la qualification de la relation de soins ainsi que sur l'importance des dispositions impératives, internes et/ou internationales, en la matière |  |                    |                   |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |  |                    |                   |
| Contrôle continu   | La note est finale est le résultat d'une épreuve orale et de travaux écrits réalisés dans le séminaire |                    |                   |
| Session 2  | Epreuve orale  |                    |                   |

| 3JDS9480   | Droit et pratique de la rémunération                          | Volume horaire 24h | Michèle Pairault-Meyzer |
|--|---|--------------------|-------------------------|
| Ce cours permet de former les étudiants aux règles juridiques régissant la rémunération au sens large (fixation et calcul de la rémunération, éléments de rémunération, régime fiscal et social, aspects de protection sociale complémentaire), aux pratiques et stratégies développées par les entreprises en la matière. |   |                    |                         |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |   |                    |                         |
| Contrôle continu   | Contrôle continu : Exposé oral et un dossier écrit à remettre |                    |                         |
| Session 2  | Epreuve orale   |                    |                         |

## Semestre 2

| 3JDSY477  | Santé et protection sociale comparée   | Volume horaire 40h | Aurore Chaigneau et des professeurs invités |
|---|--|--------------------|---|
| <p>Le droit de la santé et de la protection sociale ont cela de commun de faire une place importante à la comparaison des droits.</p> <p>Ce recours à la comparaison prend des formes extrêmement variées. Ces comparaisons ont parfois une vocation scientifique. Elles prennent une place également notable dans les écrits doctrinaux et dans la littérature grise (rapports parlementaires ou études répondant à une commande publique). Au niveau international, les travaux de comparaison produit notamment au sein de l'OCDE, l'OMS ou de l'OIT sont courantes au point de tendre à faire de la comparaison et de l'évaluation des législations nationales une forme spécifique de régulation supra-nationale. Le séminaire ambitionne de donner une meilleure compréhension des pratiques de comparaison, de leurs rôles et de leur fabrication.</p> <p>Pour ce faire, l'enseignement se déploie en deux axes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un premier axe méthodologique s'attache à une étude des grands problèmes de la comparaison des droits. En fonction des usages de la comparaison, ces difficultés méthodologiques et les manières de construire les comparaisons diffèrent. Plusieurs thèmes sont ainsi abordés : l'usage de la comparaison et application du droit ; l'évolution des classements des systèmes de protection sociale ; les évaluations des systèmes de santé ; la référence à l'expérience étrangère comme modèle pour le droit national ; la transposition des « bonnes pratiques »</li> <li>- Un second axe porte sur la présentation de droit étrangers. Chaque année, plusieurs systèmes sont ainsi exposés par des enseignants-chercheur étrangers, tels notamment le système de l'assurance maladie au Japon, le système de santé au Royaume-Uni, le système de protection sociale brésilien.</li> </ul> <p>Ces différentes présentations adoptent une problématique commune, celui de la résistance et des adaptations des systèmes nationaux de santé et protection sociale aux contraintes économiques et à la critique libérale</p> |  |                    |   |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |  |                    |   |
| Contrôle continu  | La note est finale est le résultat d'une épreuve orale et de travaux écrits réalisés dans le séminaire |                    |   |
| Session 2   | Epreuve orale  |                    |   |

| 3JPS0011   | Politique et droit de la protection sociale 2   | Volume horaire 20h | Maud Vialettes |
|--|---|--------------------|----------------|
| <p>L'objectif du cours est de présenter les politiques de protection sociale menées aujourd'hui en France, en croisant la connaissance des considérations théoriques qui fondent ces politiques, l'analyse des argumentaires mis en avant dans le débat public et l'étude des dispositifs effectivement mis en œuvre. Après avoir parcouru quelques grands thèmes transversaux (processus de construction des dispositifs de protection sociale, problématiques du financement et de la redistribution), le cours envisagera successivement les différentes politiques sectorielles de protection sociale dans les champs de la retraite, de la santé, de la famille, de la dépendance et de l'exclusion sociale. A cette occasion il abordera les questions de justice qui leurs sont associées (égalité entre générations, entre hommes et femmes etc.) avant de se clore par une séance consacrée à l'intervention de l'Union européenne dans le champ de la protection sociale.</p> <p>Sont successivement abordés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Théories de l'Etat-Providence : histoire et modèles.</li> <li>La protection sociale en France : histoire et comptes de la protection sociale.</li> <li>Le financement de la protection sociale et la question de l'équilibre des comptes.</li> <li>Assurance publique, assurance privée ; monopole ou concurrence dans le champ des couvertures sociales de base et complémentaire.</li> <li>La protection sociale et la redistribution des revenus.</li> <li>Les retraites en France. Une réforme inachevée ? La question de l'égalité entre les générations</li> </ul> |   |                    |                |
| <b>Modalités de contrôle :</b>   |   |                    |                |
| Epreuve finale   | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                    |                |
| Session 2  | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                    |                |



| 3JPS0012   | Droit de la santé approfondi 2  | Volume horaire 20h | Anne-Sophie Ginon<br>Benoit Apollis |
|--|---|--------------------|-------------------------------------|
| <p>A partir du pluralisme des sources, ce cours étudie les transformations juridiques de la prestation de soins, qu'il s'agisse de prestations dispensées dans un cadre libéral ou dans un cadre hospitalier. A cet égard, il s'agit d'approfondir, non plus les règles relatives aux actes médicaux et aux produits de santé ou aux mécanismes de réparation des dommages (objet du cours dispensé en Master 1), mais de s'intéresser à celles qui organisent et encadrent la délivrance des soins, règles qui sont aujourd'hui utilisées par les politiques de santé pour garantir un accès de tous à des soins de qualité.</p>  |   |                    |                                     |
| <p>Le cours aborde ainsi principalement la façon dont le droit détermine les besoins sanitaires et sélectionne les produits et les prestations de santé avec pour ambition de mettre en lumière, tant les niveaux de recombinaison du système de santé (restructuration hiérarchique avec la création de niveaux de recours aux soins, restructuration géographique avec la création du concept de besoin sanitaire, restructuration démographique avec la redéfinition des compétences des acteurs dans le champ de la santé ...) que les différents savoirs qui pénètrent de manière diffuse le droit de la santé (scientifique, statistique, géographique, managérial).</p>   |   |                    |                                     |
| <p>Sont ainsi principalement étudiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les outils juridiques d'identification et de planification des besoins sanitaires (plan régional de santé, schéma d'organisation sanitaire, zone sous-dotée) et les règles de création de l'offre de soins (autorisation sanitaire, numérus clausus, conventionnement sélectif) comme les formes que prend cette offre (convention de coopération, réseaux de soins, maisons et pôles de santé, groupement d'intérêts et groupement de coopération) ;</li> <li>- les modes juridiques d'évaluation d'un produit ou d'une prestation de soin en vue de sa mise sur le marché de la santé ;</li> <li>- les règles relatives à la délivrance des produits et des prestations de soins, telles les règles qui encadrent la liberté de prescription des médecins ou encore celles qui ont vocation à évaluer la qualité du service rendu par la prestation de soins avec un regard particulier, en la matière, sur les responsabilités de l'Etat, de la Haute Autorité de santé, de l'Agence régionale de santé, de l'Uncam, voire de l'Unocam</li> </ul> |   |                    |                                     |
| <p><b>Modalités de contrôle</b></p>  |   |                    |                                     |
| Épreuve finale   | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                    |                                     |
| Session 2  | Une épreuve sur table en cinq heures (2 sujets au choix, commentaire composé ou dissertation) |                    |                                     |

| 3JDSY476  | Aspects internationaux de la relation de soin  | Volume horaire 24h | E. Von Bardeleben |
|---|--|--------------------|-------------------|
| <p>L'objet de ce séminaire est d'examiner les aspects internationaux de la relation de soins, au sens large – incluant le contrat de soins, la télémédecine, la responsabilité du fait des produits défectueux, ou encore le commerce international de médicaments. Il s'agit de mettre en œuvre les règles françaises et européennes de conflit de lois et de juridictions en matière de relation de soins, mais aussi de s'interroger, plus fondamentalement, sous l'angle des méthodes du droit international privé, sur la qualification de la relation de soins ainsi que sur l'importance des dispositions impératives, internes et/ou internationales, en la matière</p> |  |                    |                   |
| <p><b>Modalités de contrôle</b></p>   |  |                    |                   |
| Contrôle continu  | La note est finale est le résultat d'une épreuve orale et de travaux écrits réalisés dans le séminaire |                    |                   |
| Session 2   | Epreuve orale  |                    |                   |

|   |   |                               |                           |
|---|---|-------------------------------|---------------------------|
| <b>3JDS0839</b>   | <b>Comparative and Employment Law</b>   | <b>Volume<br/>horaire 50h</b> | <b>Marie Mercat-Bruns</b> |
| Selon une perspective comparative, ce cours portera sur des questions actuelles en droit des discriminations en France et aux Etats-Unis. Après un premier regard sur les caractéristiques du droit américain et la construction du droit des discriminations dans les deux pays: le cours s'attarde sur certains sujets comme la notion de discrimination raciale et la diversité; la preuve de la discrimination directe et indirecte, la discrimination fondée sur le sexe et le genre, l'égalité salariale, le harcèlement et la discrimination; la discrimination religieuse et l'aménagement raisonnable, la discrimination fondée sur l'âge et ses substituts; le critère du handicap. |   |                               |                           |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                               |                           |
| Contrôle continu  | La note finale est le résultat de travaux de diverse nature (exposés en groupe, cas pratique, et/ou dissertation ...) |                               |                           |
| Session 2   | Epreuve orale   |                               |                           |

|   |   |                               |  |
|---|---|-------------------------------|--|
| <b>3JPS9003</b>   | <b>Négociation et accords collectifs de la protection sociale aspects théoriques et pratiques</b>           | <b>Volume<br/>horaire 48h</b> | <b>Emmanuel Dockes<br/>Y. Ferkane Anne-Sophie<br/>Ginon<br/>Isabel Odoul<br/>F. Wismer</b> |
| Définie comme l'ensemble des procédés juridiques qui permettent à une entreprise de souscrire au bénéfice de son personnel, une garantie contre certains risques, la prévoyance, appelée aussi « protection sociale complémentaire » s'est considérablement développée. Si elle a longtemps permis d'apporter un supplément de protection par rapport à celui offert par les régimes légaux de sécurité sociale, son développement est désormais encouragé par les pouvoirs publics qui y voient non seulement un remède au désengagement de la Sécurité sociale mais aussi un moyen d'associer les organismes de couverture complémentaire à une meilleure gestion des risques, en particulier dans les consommations des soins. L'essor de cette opération d'assurance n'a en revanche pas eu pour effet de gommer les spécificités juridiques de l'opération de prévoyance. Parce que l'opération de prévoyance fait naître des rapports collectifs trilatéraux difficilement analysables sous le seul angle du droit du travail ou sous celui du droit de la protection sociale ou encore sous celui du droit des assurances, le droit de la prévoyance est un droit complexe qui mêle trois rapports juridiques distincts adossées à deux supports juridiques : un accord collectif de travail et un contrat d'assurance. L'objet de ce séminaire consiste ainsi à examiner successivement les règles applicables à chacun de ces actes juridiques pour prendre la mesure des spécificités juridiques qui régissent tant la naissance que la modification voire la portabilité des droits garantis aux salariés. Le séminaire se décompose en quatre temps : |   |                               |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conclusion d'un accord collectif de protection sociale complémentaire : aptitude à conclure, modalités de création des garanties, rôle du Comité d'entreprise, niveau de conclusion des accords collectifs, règle de faveur</li> <li>- Le contrat d'assurance : les clauses de désignation, les garanties issues de la loi Evin, la spécificité des contrats santé et dépendance, les différents étages conventionnels des dispositifs de retraite supplémentaire</li> <li>- La protection des droits des assurés et les suites du contrat d'assurance : l'égalité dans la couverture des risques et des personnes, le sort des garanties en cas de révision d'un accord ou de fusion et restructuration d'entreprises et la portabilité des droits des salariés.</li> <li>- Les règles spécifiques de la couverture du risque chômage : durée et montant de l'indemnisation, l'agrément des accords et les recours du chômeur indemnisé</li> </ul>   |   |                               |  |
| Le séminaire sur les aspects pratiques de la négociation collective complémentaire permet aux étudiants d'appréhender les enjeux des opérations de protection sociale complémentaire tant du côté de l'entreprise que celui des pouvoirs publics ou encore des salariés et même des assureurs et des cabinets de courtage en assurance. Différents intervenants issus du monde professionnel animent ainsi ces séances qui ont vocation à développer des réflexes solides pour les étudiants sur le plan de la méthode et des mises en situations pratiques. Ils sont plus particulièrement amenés à développer des connaissances relatives aux politiques de rémunération, aux enjeux fiscaux et sociaux des opérations de prévoyance. Ils acquièrent également des connaissances sur le langage et les techniques de l'actuariat, élément aujourd'hui essentiel pour appréhender les règles de provisionnement des opérations de prévoyance. Enfin, ils sont amenés à travailler sur les contrats d'assurance et à appréhender tant les règles propres de ce contrat que leurs acteurs.   |   |                               |  |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                               |  |
| Contrôle continu  | La note finale est l'addition d'une note d'exposé et d'une épreuve sur table de trois heures (cas pratique) |                               |  |
| Session 2   | Epreuve orale   |                               |  |

| 3JRH0011  | Pratique de la prévoyance. aspects nationaux, européens et internationaux   | Volume horaire 40h | Dimitri Coudreau, H. Hamida et des professionnels invités |
|---|---|--------------------|---|
| <p>Dans une première partie, le séminaire est animé par deux professionnels, spécialistes des questions de protection sociale (tous deux anciens diplômés des Master 2 de droit social de Nanterre) : l'une est juriste en entreprise (Boiron), et l'autre est avocat, Directeur du département de droit social au sein du cabinet Vaughan,. Ce séminaire, exclusivement fondé sur des mises en situation pratiques, a pour objet de renforcer les aptitudes professionnelles des apprentis, en fin de parcours universitaire, par le croisement des règles issues du droit de la protection sociale et celles issues du droit du travail.</p> <p>Sont ainsi successivement abordés les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les rapports entre les Caisses de Sécurité sociale et l'employeur ;</li> <li>- la procédure de recouvrement et de contentieux URSSAF ;</li> <li>-les décisions d'aptitude et d'inaptitude ;</li> <li>-les accidents du travail et leurs règles de tarification;</li> <li>- les incidences des restructurations d'entreprise sur les garanties prévoyance des salariés.</li> </ul> <p>Dans une deuxième partie, et toujours pour croiser les règles de droit de la sécurité sociale avec celles de droit du travail, ce séminaire qui est animé par M. Promodos Mavridis, Administrateur à la DG Emploi de la Commission européenne, a pour objet de sensibiliser les apprentis aux méthodes de raisonnement utilisées par la CJUE pour appréhender les situations de mobilité internationale et de détachement des travailleurs. Réalisé en langue anglaise (20HCM) dans le cadre d'un séminaire d'étude de droit comparé en partenariat avec l'Université CA'Foscari de Venise, ce séminaire présente l'originalité de donner aux étudiants le vocabulaire et les réflexes nécessaires pour appréhender les situations pratiques auxquelles sont actuellement confrontées les entreprises à dimension européenne et internationale.</p> |   |                    |   |
| <b>Modalités de contrôle</b>  |   |                    |   |
| Contrôle continu  | La note finale est le résultat de travaux de diverse nature (exposés en groupe, cas pratique, et/ou dissertation ...) |                    |   |
| Session 2   | Epreuve orale   |                    |   |

| 3JPS0009   | Retour d'expériences  | Volume horaire 35h | Anne-Sophie Ginon |
|--|---|--------------------|-------------------|
| <p>Le séminaire de retour d'expériences est destiné à un enseignement méthodologique sur le choix du thème du mémoire d'apprentissage et sur sa rédaction, ainsi qu'à un échange et à une réflexion sur les pratiques juridiques des apprentis en entreprise. L'invitation régulière des maîtres d'apprentissage dans ce séminaire permet de prolonger la réflexion sur les pratiques juridiques des entreprises et le travail des apprentis en entreprise.</p> <p>Thèmes abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoire d'apprentissage : choix du sujet, méthode, contenu ;</li> <li>- Expériences en entreprise : échange avec les maîtres d'apprentissage, travail en groupe sur les principales thématiques abordées au cours des apprentissages ;</li> <li>- Invitation de personnalités pour approfondir les thèmes abordés dans les mémoires (risques psychosociaux, restructurations, contentieux, etc.)</li> </ul> |   |                    |                   |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |   |                    |                   |
| Contrôle continu   | La note finale est le résultat de travaux de diverse nature (exposés en groupe, cas pratique, et/ou dissertation ...) |                    |                   |
| Session 2  | Epreuve orale   |                    |                   |

| Code EC  | Tutorat universitaire   |  | Equipe pédagogique |
|--|---|--|--------------------|
| Suivi individuel de l'apprenti par un membre de l'équipe pédagogique. Rencontres destinées à faire le point sur le déroulement de l'apprentissage, le suivi des travaux en entreprise, la préparation du mémoire d'apprentissage ou les éventuelles difficultés rencontrées. Deux visites en entreprise avec rencontre du maître d'apprentissage et évaluation via un processus défini par le CFA. Suivi du carnet électronique. Soutenance du mémoire d'apprentissage |   |  |                    |
| <b>Modalités de contrôle</b>   |   |  |                    |
| Contrôle continu   | La note finale est le résultat de travaux de diverse nature (exposés en groupe, cas pratique, et/ou dissertation ...) |  |                    |
| Session 2  | Epreuve orale   |  |                    |

| 3JPS0005   | Méthodologie de la recherche | Volume horaire 36h | Tania Sachs et Cyril Wolmark |
|--|------------------------------|--------------------|------------------------------|
| Ce séminaire a été conçu à partir d'un double constat. S'observe dans le champ juridique, et tout spécialement dans celui du droit social, l'introduction de catégories et de techniques empruntées à des disciplines telles que la sociologie, la gestion ou l'économie. Cette perméabilité du droit à d'autres savoirs a suscité un regain de réflexion sur la spécificité des règles juridiques comme sur la multiplicité des démarches intellectuelles dont le droit peut être l'objet. Dès lors ce séminaire est-il ordonné à partir de ces trois axes : diversité des conceptions de la règle de droit, diversité des activités des juristes, diversité des méthodes utilisées |                              |                    |                              |
| <b>Modalités de contrôle</b> : Présence de l'étudiant.   |                              |                    |                              |

## BONUS AU DIPLOME

Pour celles et ceux qui souhaitent suivre des cours ou activités en plus de leur diplôme, l'Université Paris Nanterre propose un système de « **bonus au diplôme** », de la Licence 1 au Master 2.

Les offres sont décrites sur le site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

dans la rubrique « Bonus aux diplômes ».

## STAGES

Tout stage effectué pendant votre cursus à l'université nécessite une **convention de stage**.

**1/** Pour toute information sur les **stages intégrés** dans votre cursus, veuillez vous référer au site **RéseauPro** :

<https://reseau.pro.parisnanterre.fr/>

**2/** Pour toute information sur les stages courts pouvant être effectués en **bonus au diplôme**, veuillez vous référer à la rubrique « Bonus au diplôme / Stages » du site :

<http://modules-transversaux.parisnanterre.fr/>

**Contact pour les stages** : Anne-Sophie Ginon, co-directrice du Master 2

**Pour la formation continue : les conditions sont les mêmes que pour la formation initiale**

- **Durée du stage** : 2 mois minimum à temps complet
- **Date du début du stage** : à partir d'avril 2018
- **Important** : la fin du stage et son évaluation doivent avoir lieu avant la fin du jury.

## MODALITES DE CONTROLE ET EXAMENS

L'évaluation des enseignements est organisée conformément aux textes suivants votés à la CFVU :

- les **Modalités de Contrôle des Connaissances générales de l'université (MCC générales)** : les MCC générales définissent le cadre commun aux évaluations organisées à l'université.
- les **Modalités de Contrôle des Connaissances spécifiques (MCC spécifiques)** : le présent livret pédagogique précise la mise en œuvre détaillée des évaluations de votre formation.
- les **Chartes de l'université**, qui définissent les aménagements pour des publics spécifiques :
  - Charte d'accueil et d'accompagnement des étudiant-e-s en situation de handicap et à besoins spécifiques
  - Charte des étudiant-e-s d'échanges
  - Charte des sportifs de haut niveau

### Modalités générales

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2014-2018 (MCC générales) sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

### Modalités spécifiques

Les modalités spécifiques de contrôle des connaissances sont précisées ci-dessus dans la rubrique "Modalités de contrôle" pour chaque EC.

**Notez que le redoublement dans cette formation est soumis à l'instruction de la demande du candidat. La procédure est détaillée dans le document « Procédures et calendriers d'inscription », en ligne sur le site de l'université.**

### Déroulement et charte des examens

Les modalités de déroulement des examens ainsi que la charte des examens sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'université, Rubrique "Formation" / "[Evaluation et examens](#)".

Les « examens » concernent les épreuves suivantes :

- formule standard de contrôle des connaissances et des compétences (hors contrôle continu)
- formule de contrôle des connaissances et des compétences pour l'enseignement à distance
- formule dérogatoire de contrôle des connaissances et des compétences
- épreuves de la seconde session

Le **planning des examens** est accessible via votre ENT(<https://ent.parisnanterre.fr/>) dans la rubrique « Scolarité », puis « Mon emploi du temps ». Vous devez vérifier sur votre ENT, avant chaque épreuve, la localisation de celle-ci.

### Délivrance du diplôme

Les modalités et formulaires de délivrance de diplômes sont accessibles sur le portail étudiants (<http://etudiants.parisnanterre.fr/>) du site de l'Université, Rubrique : "Formation" / "[Demandez votre diplôme](#)".

# CHARTRE DES CONDITIONS D'EXAMENS ET AMENAGEMENTS POUR LES ETUDIANTS A BESOINS SPECIFIQUES

(Texte voté par le conseil de l'UFR DSP le 12 mai 2015)

L'article 20 de la loi du 11 février 2005 prévoit qu'il revient à tous les établissements d'enseignement supérieur d'offrir aux étudiants, lorsque ceux-ci présentent des besoins particuliers liés à un handicap, les adaptations et les accompagnements nécessaires pour leur permettre d'accéder aux savoirs dispensés dans le cadre de la formation choisie, mais aussi pour passer leurs examens dans les meilleures conditions possibles.

Les aménagements compensatoires, précisément parce qu'ils tendent à garantir l'égalité des chances, sont accordés aux étudiants concernés dès lors qu'ils se révèlent justifiés par le type de handicap de l'étudiant.

## 1. PRINCIPE

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Les aménagements sont variables en fonction du handicap de l'étudiant et de la nature de l'épreuve (écrite, orale, pratique). C'est le médecin en chef du Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), habilité en tant que référent par la MDPH (Maison départementales des personnes handicapées), qui délivre les attestations notifiant les aménagements devant être mis en place.

**Deux situations sont à distinguer en matière d'organisation des conditions d'examens pour les étudiants en situation de handicap :**

### ○ **Handicap permanent**

Il appartient aux étudiants qui souhaitent bénéficier d'un aménagement d'examens de prendre contact avec le Service de Médecine Préventive (SUMPPS), pour rencontrer le médecin en chef de l'université en vue d'établir leur fiche médicale notifiant les aménagements.

- *Le Service de médecine préventive est situé au Bâtiment E, salle E05, Tél. : 01 40 97 75 33*
- *Courriel : [medecine-preventive@parisnanterre.fr](mailto:medecine-preventive@parisnanterre.fr)*

Cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire et être renouvelée chaque année.

### ○ **Handicap temporaire**

Il appartient à l'étudiant de signaler sa situation de handicap temporaire au médecin en chef de l'université, qui lui notifiera les aménagements compensatoires à mettre en œuvre par le Service Handicap et le référent handicap de l'UFR en charge de la filière correspondant à l'inscription de l'étudiant.

- *Le Service Handicaps & Accessibilités est localisé au bâtiment DD, salle R05, au rez-de-chaussée. Tél. : 01 40 97 58 79 ou 01 40 97 72 34 –*
- *Courriel : [handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr](mailto:handicap.caciope@liste.parisnanterre.fr)*

En présence d'un handicap temporaire, l'étudiant doit se manifester bien avant les épreuves pour lesquelles il a besoin d'une aide particulière, soit 15 jours au moins avant la passation de ses examens.



## Dispositions en vigueur pour les épreuves de Contrôle continu (CC) :

- Si un tiers temps (*une majoration supplémentaire par rapport à la durée normale qui est consacrée pour l'épreuve*) est prévu, l'étudiant présentera à l'enseignant en charge de l'épreuve la notification officielle de la disposition qui lui a été accordée, afin de bénéficier de l'aménagement particulier qui a été délivré par le Médecin en chef du SUMPPS. Dès l'annonce de la date prévue pour l'examen, l'étudiant doit prévenir l'enseignant chargé du TD.
- Si un tiers temps est accordé, avec assistance d'un secrétaire pour composer ou bien un autre aménagement (transcription braille, interprète LSF, etc.), l'étudiant doit contacter préalablement le référent handicap au sein du secrétariat pédagogique de l'UFR, dès la connaissance de sa date de partiel. Ensuite, il appartient au référent handicap de l'UFR concerné d'organiser l'épreuve en réservant une salle et en prenant contact avec le Service handicap afin de prévoir la présence d'un secrétaire ou bien d'une aide à la transcription en braille, d'un interprète en langue des signes, voire d'un matériel informatique adapté.

## Dispositions en vigueur pour les examens de fin de semestre (Contrôle Terminal) :

- Le référent handicap de l'UFR prendra connaissance du calendrier général des épreuves, puis prendra contact avec le Service handicap qui organisera, le cas échéant, la mise à disposition d'un secrétaire ou toute adaptation nécessaire. Lorsque l'étudiant en situation de handicap renonce à passer une épreuve d'examen, il doit informer son UFR de rattachement ainsi que le Service Handicaps et Accessibilités, et cela, dès que possible.
- Pour chacun des deux semestres, ainsi que pour la session des rattrapages (seconde session), l'étudiant en situation de handicap recevra un calendrier individualisé des épreuves correspondant aux EC de la filière correspondant à son inscription pédagogique.

## 2. LE DÉROULEMENT DES EXAMENS

Attention : le service Handicap & Accessibilités a pour vocation d'intervenir dans la préparation de l'organisation des examens en tant que service support, pas dans sa mise en place.

### Les aménagements peuvent être les suivants :

#### 1. Une majoration de temps supplémentaire :

Les étudiants qui ont des troubles qui le justifient bénéficient d'un temps supplémentaire pour les examens. Ce temps majoré est généralement égal à un tiers du temps alloué aux autres étudiants du cours, mais il revient au médecin en chef universitaire de l'évaluer au mieux, donc de le moduler éventuellement en deçà ou au-delà selon l'intensité du handicap (trouble de santé, taux d'invalidité, etc.), selon un barème préétabli par le médecin conseil de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- **Les étudiants peuvent également bénéficier d'une aide à l'écriture. Il peut être proposé un micro-ordinateur** sans connexion internet (*le matériel utilisé doit être désactivé des fonctions de communication sans fil : Wi-Fi et Bluetooth*) et disposant d'un correcteur orthographique pour les personnes présentant une dysgraphie ou bien un logiciel de synthèse vocale pour les personnes déficientes visuelles. Enfin, pour faciliter l'impression de la copie d'examen à l'issue de l'épreuve, le secrétariat pédagogique doit prévoir une clé USB pour la récupération de la copie et réaliser son impression.

- **Une assistance d'un secrétaire d'examen** qui écrit sous dictée peut être prévue pour les candidats qui ne peuvent pas écrire à la main ou utiliser leur propre matériel sur avis du médecin universitaire, qui est désigné par la CDAPH (*Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées*) de la MDPH (*Maison départementale des personnes handicapées*).

- *Par ailleurs, la Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011, article 4 sur la règle dévolue au « Temps majoré », précise que l'étudiant devra bénéficier d'une période de repos et de repas suffisante entre deux épreuves prévues dans la même journée ; cette période ne doit pas en toute hypothèse être inférieure à une heure. Pour ce faire, ils pourront commencer (si nécessaire) une épreuve écrite en décalage d'une heure au maximum avec les autres candidats.*

## 2. Adaptation des sujets d'examens pour les étudiants handicapés visuels

La prestation d'adaptation sous forme d'agrandissement pour les malvoyants ou bien de transcription en braille peut être réalisée par le Service Handicap.

- L'enseignant dépose le sujet, de préférence au format texte (écriture machine), à adapter au moins 10 jours avant l'examen auprès du secrétariat pédagogique. Il reviendra ensuite au référent handicap de la composante UFR de le remettre au Service Handicap pour effectuer ladite transcription.

## 3. Une salle d'examen spécifique: si nécessaire, l'étudiant devra être dans une salle à part.

Le secrétariat pédagogique de la composante (*UFR de rattachement de l'étudiant*) se chargera de réserver une salle et de l'installation matérielle dans la salle d'examen. La salle d'examen doit être rendue accessible aux candidats (par exemple : plan incliné, ascenseurs aux dimensions, toilettes aménagées,...)

- Dans le cadre du Contrôle continu, les enseignants concernés doivent transmettre au référent handicap les horaires d'examen au moins 10 jours avant la tenue de l'épreuve.
- Pour le Contrôle terminal, le secrétariat pédagogique, *via* son référent handicap, transmet le calendrier des examens (*date, horaire et salle*) et les besoins en aménagement au Service Handicap. Il convient de s'assurer de la remise effective du sujet aux étudiants composant dans une salle à part. L'enseignant responsable doit passer au moins une fois dans la salle à part où compose l'étudiant pour répondre à ses éventuelles interrogations sur les termes du sujet (énoncé).

4. **La surveillance** : si l'étudiant compose dans une salle à part, il devra bénéficier d'un surveillant au même titre que les autres étudiants. Un vacataire ou un secrétaire pédagogique/référent handicap de l'UFR peut être amené à assurer la surveillance.

- *Rappelons que la responsabilité de la surveillance incombe au département (UFR) au même titre que pour les étudiants valides.*

5. **Le secrétariat aux examens** : lorsqu'un étudiant est empêché d'écrire manuellement (handicap des membres supérieurs ou handicap visuel), il bénéficie d'un secrétaire qui rédige la copie sous sa dictée.

**Le service recruteur** (Service handicap) **doit s'assurer que chaque secrétaire possède les connaissances correspondant au champ disciplinaire de l'épreuve et que son niveau est adapté à celui de l'examen.**

- *Les secrétaires d'examens sont recrutés par le Service Handicap & Accessibilités sur Fiche de poste et ils signent la Charte de bonne conduite (voir les pièces annexes). Un enseignant de la discipline peut être amené à effectuer un secrétariat d'examen, à titre exceptionnel, si la technicité de l'épreuve l'exige.*

6. **Assistance d'un spécialiste des modes de communication des sourds et malentendants** : il est possible pour les étudiants déficients auditifs de bénéficier pendant la première heure d'examen (écrit) de l'assistance d'un spécialiste, ceci afin que certains mots du sujet soient reformulés ou explicités (*les personnes sourdes et malentendantes n'ayant pas le même accès à la langue écrite que les personnes entendant, car la LSF étant leur première langue et le français une deuxième langue ; l'interprétation en LSF se fait sur la forme du texte et sur les termes de l'énoncé, mais pas sur le fond*). En revanche, dans le cas d'une évaluation des connaissances à l'oral, l'interprète LSF est indispensable sur toute la durée de l'épreuve.

- *Ce dispositif exige l'intervention d'un personnel formé et spécialisé. Le Service Handicap met en place ce type d'aide à la communication sur demande pour assurer l'interface en LSF (Langue des signes française), et cela, via son prestataire ARIS.*

**7. L'utilisation d'aides techniques** : l'étudiant peut utiliser son propre matériel, ce qui donnera lieu à une vérification du contenu (fichiers cachés, déconnexion internet,...) par le référent handicap, sinon il peut demander à se le faire prêter par le Service Handicap (*micro-ordinateur, tablette braille, télé-agrandisseur, etc.*), muni des logiciels adaptés (*synthèse vocale Jaws, logiciel de dictée vocale Dragon dictate,...*).

*Toutefois, l'assistance d'un secrétaire d'examen pour un étudiant en situation de handicap visuel est recommandée pour parer à toute difficulté technique. Ainsi, une transcription manuelle de la copie pourra être réalisée en cas de dysfonctionnement du matériel utilisé ou bien dans le cas de non transcription en braille du sujet, eu égard aux délais de réalisation de ce type d'adaptation.*

# CHARTRE DU VIVRE-ENSEMBLE

*Séance du CA du 07 avril 2014*

L'Université Paris Nanterre est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnel répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

## **Egalité et non-discrimination**

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

## **Laïcité**

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Nanterre est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## **Liberté d'expression et d'opinion**

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

## **Respect des personnes et de l'environnement**

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de débris constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les débris doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse [vivre-ensemble@parisnanterre.fr](mailto:vivre-ensemble@parisnanterre.fr).